



Communiqué de presse



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Toulouse, le
25 octobre 2016

Appui-conseil en ressources humaines pour les TPE-PME : le référencement des prestataires RH est lancé

Le plan "Tout pour l'emploi dans les TPE-PME" lancé par l'Etat s'appuie sur une série de mesures visant à lever les freins à l'emploi, développer l'activité, faciliter la création et la reprise d'entreprise et alléger les formalités des TPE-PME.

Les très petites entreprises et les petites et moyennes entreprises (TPE-PME) sont au cœur de l'économie française, notamment en Occitanie où elles représentent 96 % des entreprises régionales et où elles sont identifiées comme le principal gisement d'emploi.

Un dispositif d'accompagnement spécifique pour les TPE-PME

Le dispositif "Conseil en ressources humaines auprès des TPE-PME" * vise à soutenir les stratégies de développement des TPE-PME. Il leur permet de construire des solutions concrètes à leurs problématiques, d'élaborer une stratégie de ressources humaines (RH) ou d'améliorer les relations de travail pour une meilleure performance économique.

En 2017, à travers la mobilisation de ce dispositif, les TPE-PME de la région pourront bénéficier d'une prise en charge par l'Etat d'un accompagnement RH à hauteur de 50% maximum du coût de la prestation, plafonné à 15 000 €.

Début du référencement des prestataires par la DIRECCTE

Les TPE-PME intéressées par cet accompagnement devront faire appel à un prestataire spécialisé dans les RH référencé par la DIRECCTE Occitanie, dont la liste sera publiée sur les sites internet de la DIRECCTE et de l'ARACT.

En Occitanie, ce référencement a été lancé le 18 octobre 2016.

Les prestataires intéressés peuvent télécharger le dossier de demande sur le site internet de la DIRECCTE <http://occitanie.direccte.gouv.fr/Dispositif-d-appui-conseil-en-ressources-humaines-RH-le-referencement-des>

Le dépôt des candidatures devra intervenir au plus tard le 22 novembre 2016.

La liste des prestataires référencés sera publiée mi-décembre sur les sites internet de la DIRECCTE Occitanie et de l'ARACT Occitanie.

* (défini par l'instruction du 8 mars 2016 de la Délégation générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) du Ministère du Travail, de l'Emploi, et du Dialogue social)

Contacts Presse

DIRECCTE Occitanie
Christine LEMOAL
☎ 06.29.85.54.40
☎ 05.62.89.83.40

Sophie LESAFFRE
☎ 06.35.16.36.31
☎ 05.34.45.38.31

Virginie AVIZOU
☎ 06.85.80.22.14
☎ 05.34.45.36.17

1, place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

Vous pouvez consulter
les précédents
communiqués de
presse à l'adresse
suivante :

<http://www.occitanie.gouv.fr/communiqués>